

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

AMPLIATIONS:

ORIGINAL	1	
JORD.	1	VU la Proclamation du 22 Décembre 1965;
PR/SGG	10	VU le Décret n°147/PR du 16 Mai 1967, portant formation du Gouvernement;
MIS/DAI	6	VU le Décret n°215/PR du 16 Mai 1967, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement;
MEPTT	1	
MFAEP	1	
MJL - IAA	2	VU le Décret N°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement;
DGF	5	
DB-CF-DI -TRESOR	4	VU la Loi N°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique;
DP	4	VU le Décret n°304/PC-DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité;
CHANC.	1	VU l'Article 9 du Décret N°227/PR/SGG du 6 Juillet 1967, portant nomination de M. AHO GLELE Joseph en qualité de Sous-Préfet de MALANVILLE;
CS	6	SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité;
DGAJL	2	
PREFECTURES	2	
S/PREFECTURES	2	
INTERESSES	2	

DECRETE :

ARTICLE 1er.- M. ALAPINI Armand, précédemment Adjoint au Sous-Préfet de SAVE est nommé SOUS-Préfet de MALANVILLE en remplacement de M. AHO GLELE Joseph appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.

Par le Président de la République,  
Le Ministre de l'Intérieur et de la  
Sécurité,

COTONOU, le 28 AOUT 1967.

Général Christophe SOGLO.-

Général Christophe SOGLO.-

Le Ministre des Finances, des  
Affaires Economiques et du Plan,

Bertin BORNA.-